



Mettre bail a mon nom apres les deces de mes parent

Par **karid**, le **31/03/2011** à **19:44**

Bonjour,

je suis revenu dans l'appartement des mes parents depuis janvier 2004 mon père est décédé en juin 2004, ma mère est décédée en janvier 2011 je viens d'apprendre que mes parents n'avaient plus de baux ayant des soucis antérieurs à régler leur loyer, il est stipulé sur la quittance indemnité occupation logée et non quittance loyer ? je suis perturbé par tout ce qui me tombe dessus que puis-je faire ?

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **21:45**

Vous devez d'abord savoir pourquoi il n'y a plus de bail :

- le bailleur a envoyé un congé au moins 6 mois avant le terme du bail avec comme motif, le non-paiement de loyer
- le bailleur a envoyé un commandement de payer, vos parents n'ont pas payé dans les deux mois et sont passés en jugement.

Il faut donc demander au bailleur la preuve que le bail est résilié.

Par **karid**, le **01/04/2011** à **11:31**

c'est tellement vieux que je ne sais pas trop, la société doit me recontacter d'ici 15 jours la

galere continue, mais comme depuis 2004 c payer en temps et en heure cela doit rentrer en compte?

Par **mimi493**, le **01/04/2011** à **11:46**

Si la résiliation du bail est légale, le fait de payer une indemnité d'occupation ne redonne pas vie au bail (vos parents étaient occupants sans titre)